

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à la séance ordinaire devant se tenir le **lundi 26 août 2024, à 19 h 30**, dans la salle du conseil de l'Édifice de la Mairie, situé au 143, rue St-Jean-Baptiste Est à Montmagny, le conseil municipal devra statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1^{re} DEMANDE

- ✓ **Nature et effet :** Permettre un lotissement d'une superficie de 419,7 mètres carrés au lieu d'une superficie de 450 mètres carrés.

Régulariser les marges latérales au sud-ouest et au nord-ouest du garage détaché, d'une largeur de 0,29 mètre au lieu de 1 mètre.

- ✓ **Adresse :** 60, rue Saint-Jean-Baptiste Ouest

2^e DEMANDE

- ✓ **Nature et effet :** Pour une remise existante, régulariser une marge de 0,73 mètre pour la marge latérale sud-ouest de la remise au lieu de 1 mètre.

- ✓ **Adresse :** 179, chemin des Poirier

3^e DEMANDE

- ✓ **Nature et effet :** Pour la construction d'un jumelé, permettre une marge avant d'une largeur de 5,36 mètres dans la seconde cour avant au lieu de 6 mètres.

- ✓ **Adresse :** 28, rue de la Seigneurie

4^e DEMANDE

- ✓ **Nature et effet :** Pour de l'affichage, permettre une hauteur de 0,76 mètre pour le lettrage des enseignes, une hauteur de 1,89 mètre sur le logo NISSAN, une hauteur du poteau monolithique de 7,62 mètres au lieu d'une hauteur maximale de 0,5 mètre sur la hauteur du lettrage, une hauteur de 1 mètre sur la hauteur du logo, une hauteur du poteau monolithique de 5 mètres.

- ✓ **Adresse :** 133, boulevard Taché Ouest

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes.

Fait à Montmagny, ce 8^e jour du mois d'août deux mille vingt-quatre.

La greffière,

M^e Karine Simard, avocate